



Mardi 13 mai 2025

n°830

Rédacteurs :

CAVE DE TAIN L'HERMITAGE

Nicolas RAVEL
06-25-05-43-65
service.viticoles@cavedtain.com

CAVE COOPERATIVE DE ST DESIRAT

Michael SEGUIER
m.seguier@cave-saint-desirat.fr
06-43-15-30-03

CH. AGRICULTURE ARDECHE

Amandine FAURIAT
06-07-60-48-03
amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

CH. AGRICULTURE DRÔME

Sébastien LARNAUD
06-27-79-28-79
Sebastien.larnaud@drome.chambagri.fr

Avec la participation :

Asso. Syrah Recherche et Développement

Cave coopérative de Tain l'Hermitage

Synd. AOC Cornas

Synd. AOC Crozes-Hermitage

Synd. AOC St Joseph

Synd. AOC St Péray

EN BREF :

Black rot

- Augmentation des symptômes sur parcelles sensibles et déjà impactées.

Mildiou :

- Couverture sans faille avant toutes pluies.

Oïdium

- Renouveler la protection en fin de rémanence.

Stades phénologiques	3
Donnés climatiques	3
Point sanitaire	4
A la une	9
Formations	10



Les Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Ardèche sont agréées par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

"Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"

"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin"



OPE COS ENR 43 - 12.06.18

Stades phénologiques

Rive Gauche		Rive Droite	
Syrah		Syrah	
Peyrins	16	Limony	15
Clérieux	15	Serrières	15
Gervans		Saint Désirat (Rochevine)	17
Mercurol (Balayers)	16	Talencieux (Chauveyron)	16
Tain (Greffieux)	17	Ardoix (Crizinas)	16
Mercurol (Les Pends)	16	Sarras (Bonarieux)	17
Mercurol (Négociale)	16	Ozon (Les Bleds)	16
Mercurol (Châssis Sud)	17	Glun	16
Pont d'Isère (Chênes Verts)	17	Saint Jean	17
Beaumont Monteux (Colombier)		Mauves	18
Beaumont Monteux (Champlong)		Chateaubourg	18
Pont d'Isère (Pautus)	17	Cornas	18
Clérieux	15	Sarras	17
Gervans		Saint Péray	16
Mercurol (Les Pends)	16	Guilherand	17
Tain (Maison Blanche)		Viognier Limony	17



15 : les inflorescences se développent, Boutons floraux encore agglomérés

16 : Huit-Neuf feuilles étalées

17 : 10 feuilles, boutons floraux séparés

18 : Onze Douze feuilles étalées

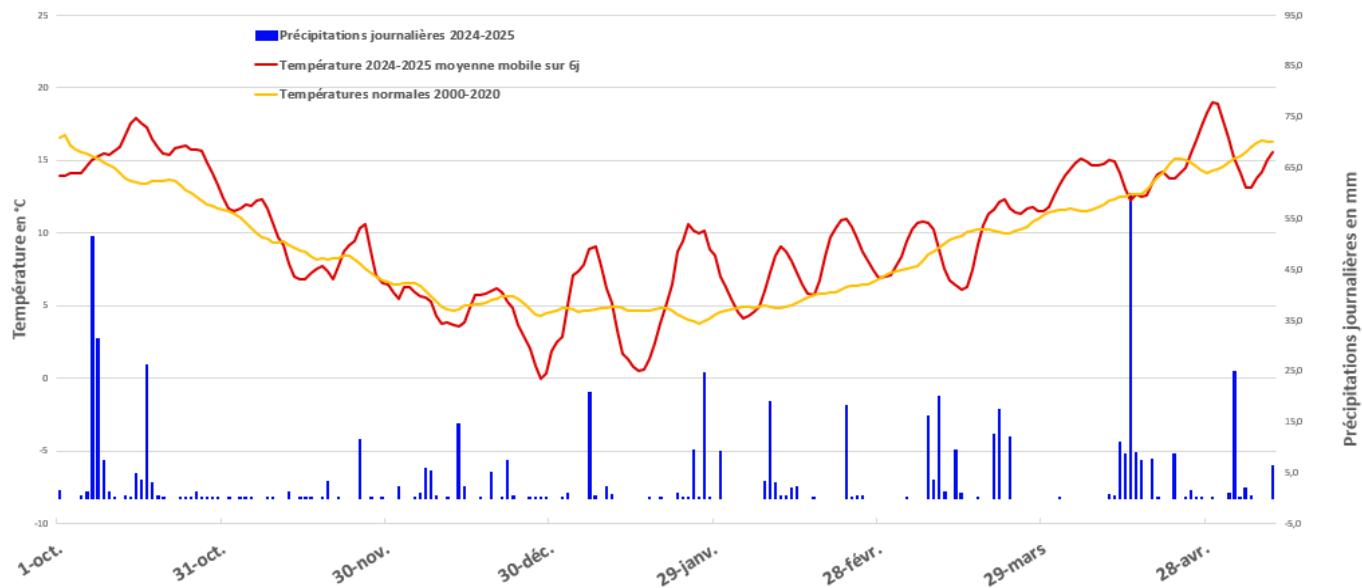
Les stades majoritaires observés sont le stade 8- 9 feuilles étalées (stade 16) et le stade 11-12 feuilles étalées, (stade 18).

Les orages de dimanche ont parfois grêlé sur certains secteurs de Sarras et Ardoix, trouant parfois des feuilles et marquant quelques rames.

Données climatiques

Date	ST-DESIRAT 280m			MERCUROL 153m			GERVANS 130m		
Paramètre	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max	Pluie	T. Min	T. Max
Unité	mm	°C	°C	mm	°C	°C	mm	°C	°C
07/05/2025	7	8	11.6	2.2	9,0	12,6	4.8	9.1	12.8
08/05/2025	0	8.4	18.2	0,0	9,5	19,5	0	9	19.8
09/05/2025	0.3	6	19.7	0,0	7,5	21,8	0	7.5	21.5
10/05/2025	0	10.5	21.6	0,0	11,3	22,8	0	11.2	22.8
11/05/2025	3.7	9.7	22.7	6.4	9.5	23.5	5.5	10	23.8

L'ensemble des données météo présentées ci-après sont issues de la station météorologique de Mercurol.



Comparaison des températures 2025 aux températures normales 2000-2020

Les températures mobiles sur 6 jours continuent de fluctuer au cours du mois de mai autour des moyennes comme depuis le début de l'année.

Des périodes chaudes alternent très régulièrement à des périodes dans les moyennes voir fraîches depuis le 1^{er} janvier de cette année.

Ces fluctuations de températures peuvent être une explication au retard de végétation sur quelques parcelles chlorosantes par exemple.

Point sanitaire

Les préconisations contenues dans ce bulletin sont effectuées sur la base des informations issues du Bulletin de Santé du Végétal Rhône-Alpes viticulture, consultable sur le site de la DRAAF Rhône-Alpes : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2024>

si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade pour la situation décrite. Cependant des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement.

Les produits indiqués sur fond vert sont des produits autorisés en agriculture biologique

La plupart des parcelles présentent une à quelques taches de black rot avec pycnides.

Si la situation générale doit engendrer une vigilance vis-à-vis de cette problématique, elle n'est pas affolante pour l'instant.

Il faut de toute façon veiller à être protégé au mieux avant tous épisodes pluvieux.

Cependant certains secteurs en Crozes sont particulièrement touchés avec quelques parcelles déjà fortement impactées.

Le niveau de contamination s'est amplifié sur ces parcelles déjà touchées la semaine dernière pour la plupart, avec maintenant des symptômes sur rameaux et la rafle des inflorescences.

Les Pautus sur Pont Isère, les Saviaux sur la Roche de Glun ou encore Colombier sur Beaumont Monteux font partie de ces secteurs qui sont également des secteurs à historique.

Pour ces parcelles fortement impactées, en lutte biologique, l'emploi d'un soufre cuivre déjà à pleine dose est préconisé. (Soit 400 grammes de cuivre et 10 kg de soufre mouillable)

Un complément à base hydrogénocarbonate de potassium (Vitisan, Armicarb) peut également être favorable à cette lutte. (En baissant alors la dose de soufre pour éviter les risques de brûlure)

Il convient également de mettre en place en priorité sur ces parcelles, un ébourgeonnage sévère, voire un épillonnage précoce.

Le temps sec et ensoleillé devrait permettre de calmer un peu la pression cette semaine, mais ces parcelles vont demander une attention particulière jusqu'à la véraison.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR *	Remarque	N° Fiche CEPP **
Amidoximes + IDM	Rocca, Dynali, Conydia	0.5 L/ha	5 m	10 m	2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant substances actives	
IDM - Difénoconazole	Score, Bogard	0.2 L/ha	5 m	10 m	2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant substances actives	

 **Viticulture biologique :** la lutte mixte mildiou/oïdium (cuivre + soufre mouillable) assurera une protection partielle contre cette maladie avec une efficacité de 60 à 70%, ce qui justifie l'emploi d'une pleine dose ne cas d'attaque déclarée même à ce stade.

Les premières tâches au cœur du feuillage ont été trouvé en milieu de semaine dernière, il s'agit toujours des contaminations primaires.

Les pluies de la semaine dernière (dimanche 4 mai et mercredi 7 mai) ont potentiellement engendré les premiers repiquages dont les symptômes sont attendus en milieu de cette semaine.

Les pluies (6 à 12 mm) de ce weekend ont que partiellement lessivé les traitements à base de contact de la semaine dernière et un renouvellement de la protection peut se faire cette fin de semaine dans des bonnes conditions.

Dans tous les cas une protection sans faille avant toutes pluies est à maintenir.

- Spécialités préconisées :**

Attention  dernière année d'utilisation pour le Mildicut – 1 appli maxi/an.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1 – 1.5 Kg/ha (300 g Cu métal)
Phosphonates de potassium + Cuivre	LBG / Etonan / Pertinan + BB Rsr Disperss	4 L/ha (3 L/ha dose ferme)	5 m	0 m	Oui	5 appli maxi/an  CEPP* ³ 2020-007 DVP* ⁴ 5 m
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli maxi/an Dose conseillée = 1.5 Kg/ha (300 g Cu métal)
	Tenrok / Cuneb + BB Rsr Disperss	2,5 L/ha	5 m	10 m	Non	 3 appli maxi/an CEPP* ³ 2020-007 DVP* ⁴ 5 m
Disodium phosphonate	Redeli +	2.5 L/ha	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli maxi/an Dose conseillée = 1 Kg/ha (200 g Cu métal)
						 3 appli. maxi/an

+ Cuivre	BB Rsr Disperss					Fiche CEPP ^{*3} 2020-007 DVP ^{*4} 5 m
		3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1.5 Kg/ha (300 g Cu métal)
Cyazofamide + disodium phosphonate	Mildicut / Kenkio / Systemild	4.5 Kg/ha	5 m	10 m	Oui	1 appli maxi./an Fin utilisation : 28/02/26

* : les doses conseillées sont établies à l'aide de la [méthode OPTIDOSE](#), voir aussi guide 2024-2025 p°187, ** DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains.

Viticulture biologique : mettre en place la protection ou prévoir son renouvellement avant les prochaines pluies

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarques (non exhaustives)
Cuivre	BB Rsr Disperss	3.75 Kg/ha (750 g Cu métal)	5 m	0 m	Oui	AB 5 appli. maxi/an Dose conseillée = 1..5 Kg/ha (300 g Cu métal)

OIDIUM

Protection à maintenir

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p24

Les premiers symptômes sur feuilles sur blancs ont été observées ce début de semaine.

Protection à continuer en veillant à respecter les cadences soit 10 jours pour les protections à base de soufre.

Spécialités préconisées :

Préférer les produits pénétrants préventifs en début de protection

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
IDM - Difenoconazole	Difcor 250 EC	0.12 L/ha	5 m	10 m	oui	Pénétrant 2 appli maxi/an à base d'IDM, non consécutives en alternant les substances actives, + 1 appli/an (si cible différente)
Métrafenone	Vivando, Cultigo	0,2 L/ha	5 m	10 m	oui	Pénétrant 2 appli maxi/an
Soufre mouillable	Microthiol Special Disperss / Visul WG	12.5 kg/ha	5 m	0 m	oui	 AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP* ³ : n° 2021-008 Dose conseillée = 6 kg/ha



Viticulture biologique : Stratégie identique aux cas évoqués précédemment.

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSPPR **	Utilisable en présence d'un couvert végétal fleuri sans contrainte horaire	Remarque
Soufre mouillable	Microthiol Special Disperss / Visul WG	12.5 kg/ha	5 m	0 m	oui	 AB 8 appli. maxi/an Fiche CEPP* ³ : n° 2021-008 Dose conseillée = 6 kg/ha

**DSPPR : Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Riverains, réductible sous conditions de Charte Riverains, ³ CEPP : Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques

Modulation de doses Optidose® :

Oïdium	
Parcelle sensible	50% de la dose/ha homologuée

La gestion de la dose se fait en fonction de la hauteur de végétation, de la précision dans la localisation de la zone de traitement de la pulvérisation

Tordeuses

Voir Guide des Vignobles 2024/2025 p.28

Les toutes premières observations n'ont pas permis pour l'instant de repérer les premiers glomérules. Ces comptages de glomérules, devront réellement commencer en fin de cette semaine.



En juin, c'est la collecte des emballages vides

Organisée par vos distributeurs et ADIVALOR début juin pour collecter les emballages vides :

De produits phytosanitaires (EVPP) :

Petits bidons d'un volume inférieur ou égal à 25 litres : en plastique ou métal, ils doivent être correctement vidés, rincés et égouttés, ouverts et sans bouchon. Les bidons d'engrais foliaires et oligo-éléments sont également récupérés avec les mêmes consignes.

Emballages souples : sacs et boîtes, en carton, papier ou plastiques, ils doivent être vidés et pliés et mis dans une sache spécifique (à retirer auprès du distributeur), non mélangés avec les petits bidons. Vous pouvez mettre également les bouchons avec les emballages souples.

Les raks, diffuseurs et opercules de diffuseurs de phéromones utilisés en confusion sont récupérables à condition de les ramener dans un sac à part.

D'engrais (EVPF) :

Sacs d'engrais : vidés, à plat et ficelés en fagot de 50

Big bag d'engrais : vidés, entiers, sans agrafes, pliés et en fagot de 5 ou 10

De semences : sacs papier ou multicouches en fagot de 50.

Liste indicative des sites participants, date et type de déchets collectés

Distributeurs	Commune	Adresse	Téléphone	Date de collecte	Type de déchets collectés
AGRIAL	DAVEZIEUX	1734 Route de Lyon	04 75 69 01 55	2 au 6 juin 2025	Emballages vides de produits phytosanitaires, fertilisants, d'hygiène, de nutrition animale et de semences
	TOURNON SUR RHONE	Centre Commercial, Av. Hélène de Tournon	04 75 07 85 85		
	LAMASTRE	ZI la Sumène	04 75 06 36 76		
	CHOMERAC	2740 Route de la Soie	04 75 65 11 97		
	AUBENAS	16 chemin de la Jardinerie Pré St Antoine	04 75 35 68 48		
	ALBA LA ROMAINE	Zone artisanale de Saint Pierre - le Moulinas	04 75 52 42 97		
	JOYEUSE	31 Chemin des Beaumes	04 75 39 40 42		
	BERRIAS ET CASTELJAU	1536 route de la Croisée de Jales	04 75 39 32 45		
	LA LAUPIE	Quartier Roussas 1075 Route de Crest	04 75 46 14 90		
	SUZE LA ROUSSE	87 Route de Bouchet	04 75 98 27 40		
BERNARD AGRICULTURE	PIERRELATTE	8 Rue Jacques Monod ZI Les Malalonnes - Silo	04 75 96 33 78		Emballages vides de produits phytosanitaires, big bag et sacs de fertilisants, de semences ou de nutrition animale et emballages vides de produits œnologiques
	LAVILLEDIEU	145 Rue des Devideuses ZI Lucien Auzas	06 72 83 52 19		
	GROSPIERRES	quartier de la gare			
VALSOLEIL	ALBON	1690 Route de Marcoz - 26140 ALBON	04 75 03 53 53	uniquement le 05 juin 2025	Emballages vides de produits phytosanitaires, big bag et sacs de fertilisants, de semences ou de nutrition animale et emballages vides de produits œnologiques
COOPTAIN	TAIN L HERMITAGE	8 avenue de la Bouterne ZA Les Lots	04 75 08 29 23		
BOIRON PM	SAINT PRIVAT	24 avenue de la Soie,	04 75 35 02 87		en continu, les contacter
PERRET SA	PRADONS	3390 Route de Ruoms	04 75 93 62 36		
MOTOCULTURE DE CRUSSOL	ALBOUSSIERE	120 Route de Valence,	04 75 58 30 78	les contacter	Uniquement Emballages vides de produits d'hygiène
HYG-DIS	TOULAUD		06 48 37 86 12	en continu	
CHRISTIAN DUCOIN ET FILS	ANNEYRON		04 75 31 40 43	les contacter	
CENTRE TECHNIQUE D'HYGIENE - CTH		collecte en tournée, contacter votre technicien			

A noter :

Les modalités, dates et sites participants varient selon les distributeurs, alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'eux.

Plus d'information ? Adivalor : tél : 04.72.68.93.80 ou www.adivalor.fr ou votre distributeur / vendeur ou sur le site de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche : <http://www.ardeche.chambre-agriculture.fr>

Formations

Cultures annuelles/Cultures pérennes

Certiphyto décideurs-renouvellement

11 juin – Bourg-lès-Valence

Prochaine parution du Zoom Viti Côtes du Rhône

Le 20 mai 2025